

Date de transmission de l'acte: 11/06/2026

Date de reception de l'AR: 12/06/2026

007-210703260-DE_2026_043-DE

A G E D I

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 05 juin 2026

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 21/05/2026

cinq juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : 7

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Joseph ARZALIER, Monsieur Dominique ARCIS, Monsieur Christophe MOUNIER, Madame Cécilia ROMBI, Monsieur Denis JOURDAN

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Représentés: Monsieur Christian ESPIARD représenté par Madame Cécilia ROMBI, Madame Ludivine TREUSSART représentée par Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Isabelle JOUVE représentée par Monsieur Denis JOURDAN

Refus de vote

0

Excusés: Madame Manon MEJEAN

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Monsieur Christophe MOUNIER

Objet: Subventions aux associations hors communes : CAMMAE Centre d'Art Martiaux de la Montagne ardéchoise - DE_2026_043

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que des crédits destinés à l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations ont été inscrits au budget communal pour l'exercice 2026.

L'association CAMMAE (Centre d'Arts Martiaux de la Montagne Ardéchoise) a sollicité une aide financière de la commune afin de soutenir le développement de ses activités sportives et éducatives sur le territoire.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que cette association contribue au développement de la pratique des arts martiaux et des disciplines associées, favorisant l'accès au sport pour les jeunes et les adultes du territoire.

Il est précisé que l'association participe activement à l'animation locale par l'organisation de cours et d'entraînements réguliers, contribuant ainsi à la vie sportive communale et au bien-être des habitants.

Les actions menées par l'association participent notamment :

- au développement de la pratique sportive de proximité ;
- à la promotion des valeurs éducatives et citoyennes du sport ;
- à la cohésion sociale et intergénérationnelle ;
- à l'animation de la vie locale.

Date de transmission de l'acte: 11/06/2026

Date de reception de l'AR: 12/06/2026

007-210703260-DE_2026_043-DE

A G E D I

Considérant l'intérêt communal présenté par cette démarche, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de verser, pour l'exercice 2026, la subvention suivante :

- 150€ à l'association CAMMAE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de [montant] € à l'association CAMMAE pour l'exercice 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention ;
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Certifié conforme

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le président de séance

Monsieur Sébastien BOURDELY



Le secrétaire de séance

Monsieur Christophe MOUNIER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié